

SEANCE DU 9 JANVIER 2013

DÉCISION N° 2013 / 04 / GSFFR / 2

**PROJET DE GRAND STADE
FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine en date du 7 novembre 2012, reçue le 8 novembre 2012, du Président de la Fédération Française de rugby et la lettre de saisine conjointe du Président du Conseil général de l'Essonne, du Président de la Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne, des maires de Ris-Orangis et de Bondoufle, et le dossier joint relatif au projet de réalisation d'un Grand stade,
 - vu sa décision n° 2012/66/GSFFR/1 du 5 décembre 2012 décidant d'organiser elle-même un débat public sur ce projet,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Monsieur Jean-Luc MATHIEU est nommé président de la commission particulière du débat public sur le projet de réalisation du Grand stade de la Fédération Française de Rugby.

Le Président


Philippe DESLANDES